DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR 2023-115

## ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-1 et suivants,

En raison de la fête des voisins du 2 juin 2023 organisée Roye Drève à Wormhout et afin de garantir la sécurité des riverains,

## ARRETE:

<u>ARTICLE 1</u>: la circulation sera interdite dans les rues suivantes le vendredi 2 juin 2023 de 18h à 24h environ:

- Rue des Joubarbes ;
- Rue des Coquelicots ;

ARTICLE 2: une signalisation sera mise en place par les services municipaux.

**ARTICLE 3**: La Gendarmerie est chargée d'assurer l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Cet arrêté sera affiché et adressé à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Wormhout.

Fait à WORMHOUT, le 15 mai 2023

Le Maire,

Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire par Publication et notification le 15/05/2023 Le Maire.

Frédéric DEVOS





par le centre des impôts foncier suivant : PTGC de DUNKERQUE Service Départemental des Impôts Fonciers 37 RUE SAINT- MATTHIEU 59140 59140 DUNKERQUE tél. 03.28.22.67.29 -fax sdif.nord.ptgc@dgfip.finances.gouv.fr



